

La justice limite la transparence autour de Parcoursup pour masquer les vulnérabilités

Emile Marzolf

C'est l'aboutissement d'une longue bataille judiciaire. En juin 2020, l'association Ouvre-boîte transmettait une première demande d'accès à un document administratif au ministère de l'Enseignement supérieur. L'objet de sa demande : le code source complet de Parcoursup, la plateforme d'admission des lycéens dans l'enseignement supérieur. En effet, malgré une communication en grande pompe par l'ancien secrétaire d'État au numérique Mounir Mahjoubi et l'ancienne ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal, l'opération transparence de mai 2018 autour de Parcoursup et de son algorithme d'instruction des candidatures s'est soldée par la publication d'une toute petite partie du code de Parcoursup. D'autant que les algorithmes locaux utilisés par chacun des établissements eux-mêmes n'étaient pas et ne sont toujours pas concernés par cette opération transparence. *“Le fragment publié du cœur algorithmique du code source de Parcoursup, essentiellement rédigé en Java, n'est que la partie émergée de l'iceberg”*, dénonçait l'association Ouvre Boîte pour justifier sa toute première demande d'accès pour obtenir la totalité des fichiers.

La commission d'accès aux documents administratifs avait ensuite été saisie et rendu un avis favorable avec réserves à la communication desdits fichiers, en janvier 2022. Sans que cet avis ne soit suivi d'effets. C'est cette absence de décision de l'administration qu'Ouvre-Boîte a attaqué au tribunal administratif de Paris, lequel s'est finalement prononcé le 2 novembre dernier. Pour finalement rejeter la requête, au motif *“que la publication en ligne du code source complet de l'application Parcoursup en laisserait apparaître les vulnérabilités et serait, ainsi, susceptible de porter atteinte à la sécurité des systèmes d'information de l'administration”*. Une réalité déjà pointée par la Cour des comptes. Dans un bilan de la loi d'orientation et de réussite des étudiants, daté de février 2020, les magistrats observaient que le code source de Parcoursup était d'une *“qualité médiocre”* et donc associé à *“des risques élevés”* et restait de ce fait *“à 99% fermé”*. Ainsi, la partie publiée n'avait qu'un intérêt limité pour *“comprendre, expertiser, et évaluer le processus d'affectation des candidats dans les formations”*. Ce motif de la protection de la sécurité des systèmes d'informations avait déjà été utilisé par le ministère de la Santé [pour s'opposer à l'ouverture des codes sources du Health Data Hub](#).

"Sécurité par la confidentialité"

Le tribunal se range du côté du ministère de l'Enseignement supérieur, qui a produit une expertise sur la sécurité du code de Parcoursup et sur les risques de sa divulgation au public. Dans [une note](#), le responsable du pôle national de compétence en sécurité des systèmes d'information du

ministère de l'Éducation nationale juge ces risques trop élevés et se justifie de faire de la sécurité par "*confidentialité*", c'est-à-dire en gardant secrètes certaines parties du code pour éviter de révéler des failles. "*L'ouverture des codes sources induit forcément une chasse aux bogues. À la différence du « bug bounty », elle n'est pas encadrée et ouvre la porte à des hackers non éthiques*", explique-t-il.

Une pratique à contre-courant, alors que de plus en plus d'administrations ouvrent leurs codes sources et recourent à ces fameux programmes de bug bounties, justement pour soumettre leurs applications à l'oeil avisé des chercheurs informatiques, pour y dénicher d'éventuelles failles, et pour renforcer la confiance des experts et du grand public dans ces outils. "*L'absence de confidentialité de l'intégralité du code qu'implique l'exigence de la transparence, priverait Parcoursup d'un moyen de défense en profondeur qui est un concept qu'on retrouve dans les domaines militaires, industriels et de la sécurité des systèmes d'information*", justifie le Monsieur cybersécurité du ministère. Un argument repris par le tribunal administratif de Paris, mais moqué par certains experts en informatique, qui y voient la preuve du mauvais codage et du manque de sécurisation de Parcoursup. Le député Eric Bothorel Renaissance s'est lui-même fendu d'un tweet : "*ce n'est pas le pire argument de l'année ça ?*".